

MAINTIEN DE LA FORMATION ET DE LA CERTIFICATION : PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (PP) POINTS ET CYCLE DE MAINTENANCE

Natation Canada et l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) reconnaissent la valeur d'avoir des entraîneurs formés et certifiés du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui sont engagés dans des programmes de perfectionnement professionnel, qui renforcent les valeurs de l'apprentissage continu et du partage au sein de la communauté des entraîneurs.

Pour que les entraîneurs du PNCE maintiennent leur statut formé et certifié, ils doivent obtenir des points de perfectionnement professionnel (PP). Le nombre de points dépend du contexte d'entraînement dans lequel ils exercent et est indiqué dans le Casier ainsi qu'au tableau ci-dessous. Natation Canada donne aux entraîneurs une période de cinq ans pour obtenir leurs points de PP.

Contexte du PNCE	Contexte de l'entraîneur et statut du PNCE	Nombre de points PP	Cycle de maintenance (années)
Instruction – Débutant(e)s	Enseignant de natation « Formé »/« Certifié »	10	5
Sport communautaire – Initiation	Entraîneur de sport communautaire Formé	10	5
Compétition – Introduction	Entraîneur des fondements « Formé »/« Certifié »	20	5
Introduction à la compétition (avancée)	Entraîneur groupes d'âge « Formé »/« Certifié »	20	5
Compétition – Développement	Entraîneur sénior « Formé »/« Certifié »	30	5

Les cycles de maintenance sont individuels et basés sur le niveau le plus élevé atteint. Les cycles sont toujours réinitialisés au mois de janvier **suivant** la date de formation ou de certification.

Exemple : L'entraîneur A obtient la « certification » du PNCE le 3 février 2022. Leur cycle de maintenance commence le 1er janvier 2023, mais ils peuvent accumuler des points à partir du 3 février 2022. Les points PP accumulés entre la date de certification (3 février) et le 31 décembre 2022 n'apparaîtront pas sur le relevé du casier avant le 1er janvier 2023, date à laquelle le cycle commence.

Comment les entraîneurs peuvent-ils accumuler des points ?

Voici quelques-unes des différentes manières de collecter des points PP :

- Participation à des conférences, des ateliers et des activités approuvées d'organismes sportifs nationaux et provinciaux
- Compléter les modules d'apprentissage en ligne
- Compléter les ateliers du PNCE (cours spécifiques au sport offerts par d'autres organisations sportives provinciales ou nationales, et cours multisports).
- Entraîneur actif (voir [Déclaration de l'entraîneur actif : auto-évaluation](#))
- Apprentissage autonome (voir [Déclaration d'apprentissage autonome : comment s'autodéclarer](#))

Veuillez consulter cette [FAQ](#). Elle contient des informations supplémentaires.

N'oubliez pas :

Il existe trois statuts différents de PNCE dans la plupart des contextes d'entraîneur.

- En formation
- Formé
- Certifié

Les statuts « formé » et « certifié » du PNCE sont assortis d'exigences en matière de maintien de la formation et de la certification.

Répartition des points de PP : Tableau récapitulatif

ACTIVITÉ	Valeur des points PP	Comment faire une déclaration
Formation ou évaluation du PNCE	5	Natation Canada, l'ACE et les représentants provinciaux et territoriaux des entraîneurs (P/TCR) assurent le suivi et la mise à jour.
Modules d'apprentissage en ligne de Natation Canada	1	Natation Canada se rapporte au casier
Modules d'apprentissage en ligne de l'ACE	1-5	L'ACE fait le suivi dans le casier
Non-PNCE	1 par heure (3 points max)	Association provinciale (AP) via Natation Canada
Pratique active de l'entraînement	1 par an	L'entraîneur s'autodéclare dans le Casier
Apprentissage autonome	3 points maximums par cycle de 5 ans	L'entraîneur s'autodéclare dans le Casier

Les évènements propres à Natation Canada qui ne font pas partie du PNCE permettent également aux entraîneurs d'obtenir des points de PP.

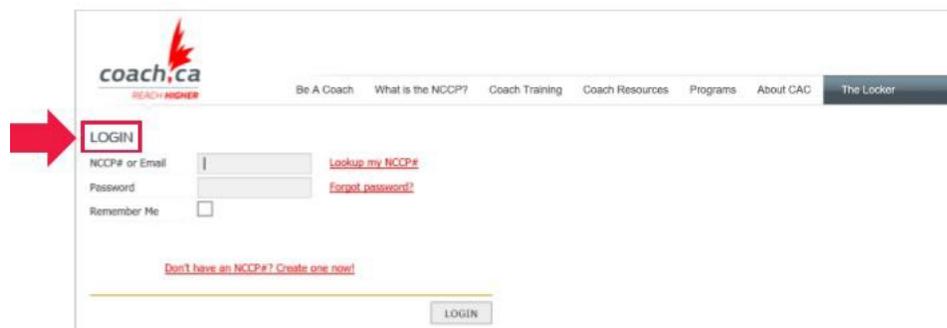
Évènement et détails	Valeur des points PP	Comment faire une déclaration
1. Conférences internationales des entraîneurs de natation par ex.. , ASCA, ASCTA, WSCA, BSCA	3	Envoyer la preuve d'inscription à l'AP
2. Conférence nationale des entraîneurs de natation	3	L'ACEN transmettra la liste des participants à Natation Canada.
3. Conférence régionale des entraîneurs de natation	3	L'AP enverra la liste des participants à Natation Canada.
4. Entraîneur sur une équipe provinciale Les seuls rôles qui seront pris en compte dans cette section sont ceux des entraîneurs sélectionnés pour entraîner une équipe provinciale (en vertu des critères de sélection publiés), c'est-à-dire l'entraîneur des Jeux du Canada, l'entraîneur des équipes de tournée. Les entraîneurs dont le poste à temps plein consiste à entraîner l'équipe provinciale ne peuvent pas recevoir de points PP.	3	L'AP enverra la liste des individus à Natation Canada.
5. Rôle sur une équipe nationale de Natation Canada Les seuls rôles qui seront pris en compte dans cette section sont ceux des entraîneurs sélectionnés (en vertu des critères de sélection publiés) pour exercer une fonction d'entraîneur au sein de l'équipe nationale. Les entraîneurs dont la fonction principale est d'entraîner l'équipe nationale ne peuvent pas recevoir de points PP.	3	Natation Canada fait le suivi des entraîneurs
6. Les camps d'entraînement, les camps d'entraînement, les séminaires et les programmes de visites de clubs préapprouvés par Natation Canada. Les clubs ou les entraîneurs peuvent s'adresser à leur association provinciale (AP) pour les activités qu'ils souhaitent voir prises en compte pour l'attribution de points PP. Après la préapprobation de l'AP, Natation Canada révisera et fournira les approbations finales. Les clubs ou les entraîneurs peuvent utiliser le formulaire suivant pour demander une autorisation préalable.	1-3	Les AP demandent l'approbation et soumettent la liste des participants à Natation Canada.

Les entraîneurs peuvent vérifier leurs points PP en consultant le casier de l'ACE.

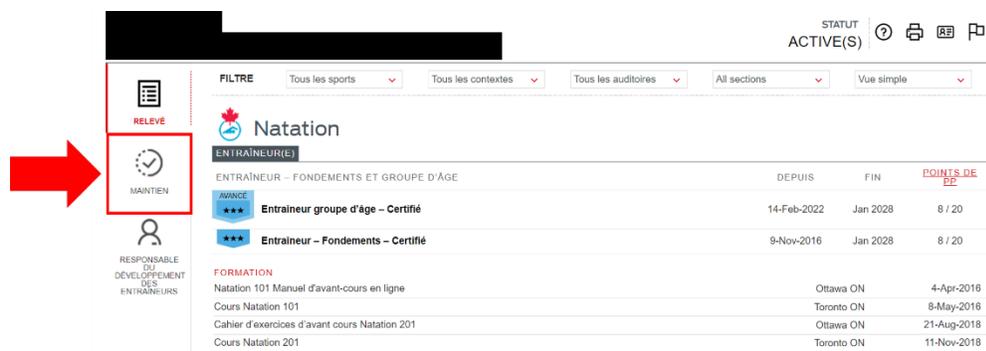
Les entraîneurs peuvent vérifier leur profil et leurs points PP en se connectant au casier à <http://www.coach.ca> et en utilisant leur numéro de PNCE pour vérifier leur relevé. N'oubliez pas que les points PP n'apparaîtront sur les relevés qu'une fois que les données auront été saisies dans le casier et, le cas échéant, lorsqu'un nouveau cycle commencera.

Comment vérifier les points PP dans le casier

Étape 1 : [Se connecter au Casier](#)



Étape 2 : Cliquez sur « Maintenance » sous « Certification »



Étape 3 : Vérifier le statut des points PP

